



15ème législature

Question N° : 45626	De M. Jean-Louis Bourlanges (Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Difficultés d'accès aux soins en orthophonie	Analyse > Difficultés d'accès aux soins en orthophonie.
Question publiée au JO le : 07/06/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Louis Bourlanges appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de la prévention sur la difficulté croissante rencontrée par les familles pour obtenir une consultation d'orthophoniste et de médecin expert des TSLA au bénéfice notamment des nombreux enfants et adolescents qui présentent des troubles du langage et des apprentissages. Ces difficultés sont en partie dues à une répartition géographique très inégale des professionnels entraînant une inégalité inacceptable devant l'accès aux soins. La situation en zone urbaine n'en est pas moins, elle-même, vivement critique en raison de l'engorgement voire de la saturation des cabinets libéraux. Ces pénuries sont d'autant plus regrettables que la demande de bilan orthophonique augmente rapidement en raison des progrès enregistrés en matière de premier diagnostic. L'insuffisance du nombre d'orthophonistes et l'accroissement des demandes ne permettent plus de réaliser les bilans nécessaires dans un délai raisonnable non plus que d'identifier les patients qui ont un besoin urgent de traitement. Comme Mme la ministre le sait, la nature des troubles des apprentissages nécessite qu'à chaque étape le parcours de santé soit organisé autour de l'enfant et de ses troubles et s'articule avec le parcours pédagogique. Ce n'est à l'évidence pas le cas. Malgré des progrès précédemment réalisés en ce qui concerne l'augmentation des capacités de formation et une hausse du *numerus clausus*, il est regrettable que le nombre de places ouvertes pour l'entrée en première année d'études d'orthophonie ait diminué à la rentrée de 2021. L'accès aux soins en orthophonie, qui concerne de nombreuses pathologies et des patients de tous les âges, constitue donc aujourd'hui un problème majeur de santé publique. La situation est d'autant plus préoccupante que la nouvelle définition de l'orthophonie inscrite à l'article L 4341-1 du code de la santé publique prévoit un élargissement des domaines de compétence et des responsabilités d'expertise des orthophonistes. Or il y a tout lieu de craindre que cet accroissement des compétences se traduise par une moindre mobilisation des professionnels en direction des patients concernés. Leur faible rémunération dans le secteur public et le manque d'attrait qui en résulte aggravent encore la situation. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui communiquer un état des lieux des pénuries et des besoins en matière de soins orthophonistes, de lui préciser les mesures qu'elle entend prendre afin de réduire les temps d'attente dans la prise en charge des patients et de ménager à ces derniers une offre de soins accessible dans des délais raisonnables sur l'ensemble du territoire.